

suivant les règles énoncées au the rules contained in the title
titre: *Des obligations* et dans *Of Obligations* and in article
l'article 1896. 1896.

Si un associé manque de réaliser son apport, il est comme tout débiteur qui manque d'accomplir son obligation, et son défaut donne à ses co-associés le droit d'exiger de lui les dommages soufferts par la société à raison de l'inexécution de son obligation, ou la résolution du contrat de société. C'est là la règle posée par l'article 1065, et à laquelle on vous renvoie ici.

Vous avez vu dans l'article 1077 que les seuls dommages que puisse être forcé de payer le débiteur d'une somme d'argent qui ne remplit pas son obligation, consiste dans l'intérêt de la somme qu'il devait payer, et qu'ils ne sont dûs que du jour de sa mise en demeure. Les articles 1840 et 1841 dérogent à cette règle, en ce qu'ils rendent l'associé responsable des intérêts sur sa mise, alors même qu'il n'aurait pas été mis en demeure de la réaliser.

Mais l'article 1841 contient une autre dérogation à l'article 1077. Celui-ci dit que les seuls dommages qui peuvent être exigés du débiteur d'une somme d'argent, lorsqu'il retarde à la payer, consistent dans l'intérêt de cette somme. Ici, au contraire, outre l'intérêt de la somme qu'il devait apporter, l'associé peut être condamné à payer des dommages à la société, si elle en souffre de plus considérables que l'intérêt sur la somme qu'il a manqué d'apporter.

Ceci est extrêmement important. Par exemple, *Primus*, *Secundus* et *Tertius* ont formé une société pour faire le commerce de nouveautés, et chacun d'eux s'est engagé à apporter à la société la somme de \$5,000. *Primus* et *Secundus* ont réalisé leur apport, mais *Tertius* n'a pas payé ses \$5,000. Un fonds de marchandises est offert en vente, et si la société avait les \$5,000 que *Tertius* doit lui apporter, elle pourrait l'acheter dans des conditions très avantageuses. Faute d'avoir les \$5,000 de *Tertius* elle manque de faire cette opération, et perd, je suppose, un bénéfice de \$1,000 qui en serait résulté pour elle. *Tertius* ne pourra se contenter de verser ses \$5,000 et l'intérêt sur cette somme depuis le jour où il la devait payer, mais il devra, en outre, payer la différence entre